



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 4/2017

Séance ordinaire du 26 septembre 2017
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Ernest CORBAZ

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	7
Membres non excusés :	<u>2</u>
Effectif total :	<u>79</u>

Absents excusés : Mme Vanià LUIS FRANCISCO et MM. Jean-Marc BAATARD, Municipal, Charles-André BOLOMEY, Marco CAFFARO, Jean-Marie COOWAR, Christian GUEX, Fabien MEZENEN et Sandy WARTH.

Absents non excusés : MM. Augusto ARCARO et Daniel MARGOT.

A 19 h 30, M. Ernest CORBAZ, Président, ouvre la séance.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 70 personnes présentes.

M. Marco CAFFARO, scrutateur, étant excusé ce soir, le Président prie le groupe Socialiste de proposer un remplaçant. Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose Mme Sandrine LARGEY-BOTTI, qui rejoint la table des scrutateurs.

Le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux ainsi qu'au public présent ce soir.

La presse est représentée par M. Vincent MAENDLY du journal « 24 Heures » et de M. Xavier CREPON, du journal « Le Régional ».

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a représenté la commune auprès de quatre nonagénaires, Mmes Paulette CLAVEL, Margit BONDAR, Claudine RÜEGG et M. Francis MARCELLIN. Trois de ces personnes sont toujours à domicile.



Il y a trois démissions au sein de notre Conseil, il s'agit de Mme Mary PITTET et de MM. Cédric BLANC et Philippe VERSEL. Les lettres de démissions seront à disposition des conseillers via l'Extranet.

Dimanche 24 septembre :

A eu lieu le dépouillement de la votation fédérale, voici les résultats :

Pour la sécurité alimentaire :

OUI 2'494

NON 177

Financement additionnel de l'AVS :

OUI 1'518

NON 1'135

Prévoyance vieillesse 2020 :

OUI 1'439

NON 1'206

Taux de participation : 51,6%

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe que le point 11 concernant le plan de quartier « Les Planches-Montblesson » est retiré de l'ordre du jour suite à la demande de la commission d'urbanisme et constructions. En effet, elle n'a pas terminé l'étude de ses plans.

La discussion n'est pas demandée. A main levée, le report de ce point à la séance du Conseil communal du 21 novembre est accepté à la grande majorité.

A la demande de la Municipalité, les communications seront faites après les assermentations et non à la fin de l'ordre du jour. A main levée, cette demande est acceptée.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Maurice MISCHLER, Syndic, soulève une coquille en page 127, dernière phrase du paragraphe concernant le vœu de Mme Wichoud-Kärcher, soit : « Un retour est prévu **après** les vacances d'été », et non « avant ».

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité.



3. **ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX**
(en remplacement de M. Idrees SAMIM, Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER et M. Philippe VERSEL, démissionnaires)

Le Président prie Mme Patricia GILLIERON-GIROUD et MM. Tauno JALANTI et Reynold UDRY de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. **ASSERMENTATION DE LA SECRETAIRE SUPPLEANTE DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président prie Mme Mélanie ESTOPPEY de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentée.

Après avoir prêté serment, elle est applaudie et peut rejoindre la table des secrétaires.

5. **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Changement du personnel : comme vous avez pu lire dans les différents canaux de communication, la Municipalité procède au recrutement d'un nouveau secrétaire municipal ainsi que d'un responsable de la gestion des ressources humaines. Ces postes s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Le Conseil sera informé de l'évolution et de l'issue de ce processus d'engagement. Concernant l'ancien secrétaire municipal, la décision de fin de rapport de travail a fait l'objet d'une contestation devant l'autorité judiciaire compétente. La procédure est en cours, il n'est donc pas possible actuellement de communiquer plus en détail sur ce sujet, notamment au regard de nos obligations en termes de respect de la personnalité.

Emploi bourse communale : une offre d'emploi à la bourse communale va être publiée. Cette offre est totalement dans le respect du budget 2017, il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'une réorganisation du bureau.

T-L : lors de la dernière séance, il informait le Conseil de l'état des contacts entrepris auprès des T-L concernant le vœu de prolonger la ligne 64 jusqu'à Bois-Murat afin de désengorger les lignes 45 et 46. Il a depuis reçu quelques précisions de la part de M. Gemellin, responsable de l'unité de développement de l'offre sur nos trois lignes de bus. La fréquentation des lignes 45, 46 et 64 a connu une forte augmentation ces dernières années, soit plus de 1/3 de clients annuels entre 2012 et 2017. Suite à l'amélioration des cadences, un meilleur intercalage des courses entre les lignes 45 et 46 et une certaine densification le long des lignes, une augmentation de 32,5% a été constatée ces cinq dernières années. Rien qu'entre 2016 et 2017, l'augmentation moyenne est passée à 9,5% respectivement de 10,9% pour la ligne 45, 5.6 % pour la



ligne 46 et 11,5% pour la ligne 64. Concernant les lignes 45 et 46, l'augmentation de fréquentation se concentre entre 2016 et 2017 sur les arrêts « Croisettes, Bois-Murat, Lion D'Or et Epalinges Centre » par ordre décroissant. Ces augmentations sont deux à trois fois supérieures à l'évolution moyenne du réseau T-L, qui est de 2 à 3% par année. Ces évolutions génèrent des charges à bord des véhicules qui peuvent sur certaines courses dépasser les normes de confort prévues, qui sont de 110 passagers par bus articulés. La Municipalité propose de mener les études suivantes pour répondre à cet accroissement de la demande :

- *Analyse en cours par course des lignes 45 et 46 (cellules de comptage au-dessus des portes)*
- *Etude globale d'amélioration du réseau à Epalinges, en particulier desserte du quartier du Polny, évolution de l'offre en lien avec l'agrandissement de l'EHL, mise en place éventuelle de doublures, bus supplémentaires aux heures de pointes.*

De manière générale il s'agit d'analyser quelles sont les possibilités d'augmentation de la capacité entre Bois-Murat et Croisettes, mais qui ne passe pas forcément par un prolongement de la ligne 64. Les premiers éléments seront disponibles au 1^{er} semestre 2018, une fois les chiffres 2017 entièrement consolidés.

Compte 450 du budget « Ordures ménagères et déchets » : le compte 450 est prévu quasiment équilibré. Il est encore prématuré d'envisager une baisse de la taxe déchet mais nous sommes sur la bonne voie. Le fait que le Conseil a validé le concept d'une déchetterie communale est une décision bénéfique pour la gestion et les finances de notre commune. La Municipalité a validé le budget 2018 qui sera bientôt communiqué.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Rentrée scolaire : la rentrée scolaire s'est bien déroulée, c'est l'occasion pour la Municipalité de souligner l'intense et active collaboration entre l'établissement scolaire et l'association de l'accueil de l'enfance qui gère les unités d'accueil des écoliers. Cette collaboration permet de gérer au mieux les contraintes de l'école et de l'accueil parascolaire, l'utilisation des locaux, la gestion du personnel et l'organisation des transports. C'est aussi l'occasion de rappeler les mesures prises pour limiter le nombre de véhicules des parents aux abords des écoles et d'assurer la sécurité des élèves :

- *Attribution à tous les élèves dès la 7^{ème} année d'un abonnement de bus annuel gratuit ;*
- *Transport gratuit de collège à collège pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} année enclassés dans un bâtiment scolaire situé dans un autre quartier que celui de leurs lieux de vie ;*
- *Création de places de dépose et prise en charge à proximité des différentes écoles.*

Comme à chaque début d'année scolaire, les recommandations seront adressées aux parents pour améliorer la sécurité aux abords des écoles. Dans ce cadre, il est prévu au début 2018 de poser une barrière automatique pour limiter l'accès au nord du collège de l'Ofréquaz et recommander aux parents des élèves du Chaugand d'utiliser le parking situé à 300 m et relié à l'école par un chemin aménagé en lisière de forêt



plutôt que de stationner les véhicules en face de l'école et ainsi gêner la circulation, plus particulièrement celles de bus transportant les élèves dans les unités d'accueil. Les patrouilleurs scolaires sont engagés comme chaque année et continuent de gérer la sécurité des passages piétons à proximité des écoles.

Projet inside-out : l'équipe du CAJE vient de procéder au collage de 420 portraits dans le passage souterrain du métro. Le vernissage officiel de cette exposition éphémère aura lieu le mercredi 27 septembre à 17h où les conseillers sont invités à venir voir le résultat. Ces portraits donnent une personnalité attrayante et originale à ce souterrain.

▪ **M. Alain Monod, municipal**

Sécurité sur le chemin de l'école : il reçoit régulièrement des courriers de parents qui estiment que tous les passages piétons empruntés par leurs enfants devraient être surveillés. Il a une lettre type qui leur est envoyée leur proposant de faire patrouilleur, il n'a malheureusement pas beaucoup de retour malgré le défraiement de CHF 30.-/heure.

Sens unique/interdit à Ruisseau-Martin et chemin de la Laiterie : la Municipalité vous a communiqué au printemps 2016 son intention de mettre en sens unique, respectivement en sens interdit, ces deux chemins. La direction générale de la mobilité et des routes a fait procéder à des comptages. Suite à une mise à l'enquête en juillet 2016, ces chemins ont été équipés d'installations provisoires qui signalaient ces sens unique/interdit. Durant cette période, des comptages ont de nouveau été effectués. Ils se sont avérés favorables et correspondaient parfaitement à ce que la Municipalité attendait. En effet, il a été constaté que les automobilistes qui descendaient le chemin de la Laiterie prenaient maintenant la route du Village pour rejoindre la route de la Croix-Blanche ou la route de Berne, et non plus le chemin du Polny, ce qui était escompté compte tenu des développements futurs dans ce quartier. Le Canton a autorisé ce projet, ce qui a fait l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête pour la pose définitive. Il n'y a pas eu d'opposition, les travaux d'installation de la signalisation sont maintenant en cours.

Police/Gendarmerie : certains affirment que l'on voit peu la gendarmerie dans notre commune. Il passe et nous fait grâce de tous les avantages d'un poste de gendarmerie mobile, de la présence policière soit lors d'intervention sur des appels au 117 soit pour des courses dites préventives. Il signale malgré cela qu'il y a régulièrement des contrôles radars. Septante-quatre véhicules ont été contrôlés sur un tronçon emprunté par des enfants se rendant à l'école, aucun n'a été en infraction. Sur d'autres tronçons, ce n'est pas forcément le cas, il y a environ à 5 ou 6% de véhicules en infraction. Dès fois c'est largement en dessous de la moyenne cantonale dès fois en dessus. Il ne citera pas les endroits où sont installés ces radars, lui-même ne les connaît pas en avance.



▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Vente de vin et pain : cette année, la traditionnelle vente de vin de la commune et la vente des pains a eu lieu le samedi 9 septembre 2017 à la salle des spectacles de la Croix-Blanche. Lors de cette manifestation, il a été vendu 1965 flacons du vin d'Epesses « Les Dares ». La collaboration avec la Coopérative du Four à pain a encore une fois aussi été une réussite. La réussite de cette sympathique manifestation est bien entendu due à la participation active du personnel communal, que ce soit lors des vendanges ou lors de la vente du vin. La Municipalité tient donc ici à remercier chaleureusement tous les employés des services communaux qui ont contribué au succès de ces événements pour leur précieuse et appréciée collaboration.

Puisque on évoque la vigne, il a eu le plaisir ce matin d'assister aux vendanges de notre vigne à Epesses. A cette occasion, il a été récolté 2717 Kg de raisin (4668 en 2016 – 2899 en 2015 – 2966 en 2014). Le degrés Oeschlé est de 77° (66° en 2016 – 88° en 2015 – 71° en 2014). La cuvée 2017 devrait donc être une fois encore d'excellente qualité.

Trottoir au chemin de la Girarde : lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2017, et en réponse à une question posée par M. le Conseiller communal Roland Perrin concernant le calendrier des travaux de la 2^{ème} étape de la construction du trottoir de la Girarde, il avait informé le Conseil que sauf contretemps dans le cadre de la gestion de ce dossier, les projets d'aménagement d'un trottoir au chemin de la Girarde et de réaménagement du carrefour «Girarde-Orchez-Vuilletaz-Bornalet» pourraient être soumis à l'enquête publique de fin juillet à fin août 2017 et la demande de crédit pour ces travaux présentée lors de la séance du Conseil communal de septembre 2017. Dès lors, la réalisation de ce tronçon de trottoir ainsi que le réaménagement du carrefour pouvaient être envisagée dès octobre 2017. La mise à l'enquête publique aura bien lieu de mi-octobre à mi-novembre 2017. La demande du crédit de construction sera sollicitée lors de la séance du Conseil communal de février 2018 pour des travaux d'ores et déjà annoncés pour le printemps prochain.

Chemin forestier longeant le Flon : le 14 juin 2016, le Conseil a accepté d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de CHF 152'190.- (cent cinquante-deux mille cent nonante francs) pour la stabilisation du chemin forestier longeant le Flon et le « canal des pêcheurs » au lieu-dit « La Pichollette » ainsi que la réfection d'un tronçon du chemin forestier du Bois-Murat. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Le coût de ceux-ci s'est élevé à CHF 106'933.90, auquel il faut ajouter un montant de CHF 56'652.- correspondant au total des travaux effectués pour le chantier de stabilisation du chemin forestier longeant le Flon et le « canal des pêcheurs » par le personnel communal (l'équipe des bûcherons + un machiniste du service de voirie), soit une dépense totale de CHF 163'585.90. La commune a, pour ces travaux, bénéficié de subventions cantonales et fédérales d'un total de CHF 113'634.50. Finalement, ces travaux représentent pour la commune une charge de CHF 49'951.40.

Place de pique-nique au Bois-de-la-Chapelle : En réponse au vœu déposé par M. Jean-Pierre Michaud relatif à la création d'une place de pique-nique dans le Bois-de-



la-Chapelle, nous pouvons lui confirmer que ce vœu a été exaucé. Durant le printemps et l'été de cette année, l'équipe des forestiers-bûcherons de la commune a œuvré pour concrétiser ce souhait. Une place de pique-nique a été aménagée dans le Bois-de-la-Chapelle. Cet aménagement se trouve à quelques dizaines de mètres du chemin de Mon-Repos, à proximité de l'entrée du centre de vie enfantine...

Opération coup de balai : ce samedi 30 septembre de 9 h 00 à 12 h00 est programmé le « coup de balai » sur les berges et dans des ruisseaux des forêts communales. Le rendez-vous pour cette chasse aux déchets est fixée à 9 h 00 sur le parking de Bois-Murat.

Règlement fonds d'efficacité énergétique : le 7 septembre 2017, la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé le règlement du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable de la commune d'Epalinges. Suite à la publication de cette approbation en date du 22 septembre 2017, ledit règlement a été affiché au pilier public.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de Mme Silvia WICHOU-DÄRCHER, démissionnaire)

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST propose la candidature de M. Enea REZZONICO en tant que membre de la commission des pétitions.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élu tacitement M. Enea REZZONICO à la commission des pétitions.

5. PLAN DE QUARTIER « LE CLOSALET » - APPROBATION – Préavis N°07/2017

Le Président tient à signaler qu'il n'autorisera aucune manifestation du public sur les interventions ou contre ce préavis. Si cela se produit, il avertira une fois. En cas de récidive, il n'hésitera pas à clore la séance et évacuer le public afin de continuer la séance à huis-clos en appliquant l'art. 120 de notre règlement communal. Ceci s'applique aussi pour les intervenants.

Deux demandes ont été formulées depuis notre dernière séance.

M. Nicolas HÄUSEL a demandé la lecture du règlement du plan de quartier chapitre par chapitre. Après un échange téléphonique, il retire sa demande.

M. Christian TERRIER a proposé lors de la dernière séance un sous-amendement à l'art. 19, soit de maintenir la suppression des termes « ascenseurs et antennes » de la parenthèse comme proposé par l'amendement mais de les rajouter à la phrase comme suit : « *I Les superstructures (cheminées, etc.) sont autorisées à l'exclusion des antennes et ascenseurs.* ». Il maintient son sous-amendement.

La discussion est ouverte.



M. Félix SCHMIDT. Depuis le début de nos discussions sur ce plan de quartier, le promoteur immobilier, via son avocat et éventuellement avec l'appui de certains municipaux, essaye de fausser le jeu démocratique de notre Conseil en tentant d'exclure du débat ceux qui auraient un avis négatif sur ce plan de quartier.

Votre prédécesseur, Monsieur le Président, puis notre Conseil nous sommes laissé embobiner par ces manœuvres, et le Président a mis chaque fois en discussion la question de la possible ou nécessaire récusation de ceux qui auraient un intérêt à refuser ce plan de quartier. Le Président n'a par contre pas investigué sur les personnes qui pourraient avoir un intérêt personnel à ce que ce plan de quartier soit approuvé. On a ainsi clairement faussé le débat en essayant d'exclure ceux qui ont un intérêt contre, sans exclure aussi ceux qui auraient un intérêt pour.

Heureusement, notre Conseil a limité les dégâts et a limité la récusation à la seule votation sur les réponses aux oppositions. Ce n'est malheureusement pas ce qui a été écrit dans le journal d'Epalinges, où votre prédécesseur a malhonnêtement indiqué que ces opposants se sont récusés de la discussion. Je dis malhonnêtement, car il est certain que l'auteur de cet article connaissait clairement la nuance.

Avant de rediscuter encore une fois de ce plan, il demande donc deux choses au Président :

- premièrement de demander à ce que l'information erronée parue dans le journal soit corrigée lors de sa prochaine édition.
- deuxièmement qu'il fasse une enquête sur tous les conseillers qui pourraient avoir un intérêt personnel à ce que le plan de quartier soit accepté, et donc pourraient ou devraient faire l'objet d'une récusation. Il pense en particuliers aux personnes suivantes (liste non exhaustive)
 - o Les conseillers dont les entreprises pourraient être impliquées dans ces constructions prévues : architectes, ingénieurs, géomètres, notaires ou juristes
 - o Les conseillers qui auraient intérêt, pour eux-mêmes ou leur famille, à utiliser la passerelle piétonne ou les infrastructures de quartier
 - o Les conseillers qui auraient des relations avec la banque Indo-Suez ou sa caisse de pension, etc.

On pourra alors fournir au Conseil communal une image claire des intérêts de chacun, qui nous permette de délibérer sur la frontière de ceux qui doivent être exclus ou non des débats et votations.

Il a bien conscience du caractère absurde, voire impossible de sa deuxième requête, mais c'est pour bien montrer le caractère absurde de cette inadmissible ingérence d'un promoteur immobilier dans notre démocratie directe.

Ne vous laissez pas embobiner, Mesdames et Messieurs les conseillers, par les menaces légales ni par les images de synthèse sur papier glacé. Ne laissons pas les droits démocratiques être réduits par les intérêts financiers des promoteurs. Bien sûr il prend l'occasion pour vous redire que ce plan de quartier n'est pas suffisamment bon pour Epalinges. Les questions d'accès en transport public sont présentées comme bon sur le papier, mais sur place, en tenant compte des pentes de notre commune, tous les voisins savent bien que tous les transports se feront en voiture, c'est justement ça que l'on ne veut plus. On voit des grues partout, la population est inquiète d'une densification non maîtrisée. Les 1154 signatures de la pétition, collectées en un temps record, le montrent bien. Ayons le courage de dire NON, ce plan n'est pas assez bon. Attendons le résultat de nos réflexions sur le plan



directeur communal et sur les possibilités de développement des transports publics pour repenser un projet qui corresponde à notre politique et aux besoins de notre population.

M. Erich DÜRST revient sur le fait que le Conseil a largement débattu sur la question de la récusation, une décision a été prise démocratiquement et conformément à ce que dit la loi et le Conseil d'Etat au sujet de cet article de loi. Il trouve malvenu de la part de M. Schmidt de laisser entendre que cette décision n'aurait pas été conforme aux règles de droit de la démocratie. Le Conseil a appliqué cette décision de manière modérée et conforme à la loi, la récusation portait uniquement sur la décision concernant les oppositions mais pas sur le débat ni sur l'adoption du plan de quartier. Il tient là à calmer le débat.

M. Christian TERRIER. Encore le Closalet ! N'avons-nous pas envie de tourner la page, de passer à autre chose ? Notre Municipalité, la première. Les membres de la Commission d'urbanisme aussi, eux qui ont multiplié les réunions. Et nous tous, bien entendu. Pourtant la lassitude ne doit pas influencer notre décision. Car celle-ci aura un impact massif pour plusieurs générations de Palinzards. Ce plan de quartier n'est pas l'œuvre de notre Municipalité. Les critiques ne s'adressent pas à notre exécutif, mais au promoteur. Ses représentants se parent volontiers du statut de caisse de pension pour nous donner l'illusion d'une garantie de qualité, de souci du bien commun et de désintéressement. Cependant, depuis qu'ils ont obtenu d'une façon qui reste obscure à ce jour le classement de leur parcelle dans le périmètre compact du PALM, ils se comportent comme de véritables requins de l'immobilier. Leur totale intransigeance face aux objections formulées à l'égard de leur projet reste inédite. Un promoteur a toujours pour souci de faciliter le passage des projets qu'il met à l'enquête en se mettant à l'écoute du voisinage et en adaptant ses plans aux remarques émises. Rien de tel en l'occurrence. Ce n'est qu'au stade de l'examen du plan de quartier par la Commission d'urbanisme que, finalement, quelques concessions mineures ont été consenties. Manifestement, le promoteur est convaincu de pouvoir multiplier facilement sa mise lorsqu'il réalisera ses constructions ou revendra tout ou partie du terrain à des tiers. Soyons donc réalistes et gardons à l'esprit que le propriétaire agit ici comme n'importe quel promoteur, avec pour seul but de maximiser son profit et sans aucune considération pour le bien-être de la population locale. Si vous avez pris connaissance du préavis concernant le plan de quartier « Les Planches/Montblesson », vous aurez constaté qu'un promoteur peut se donner la peine de soigner son projet, en commençant par organiser un mandat d'étude parallèle. Il peut chercher à limiter l'impact des nouvelles constructions pour les habitants du voisinage. Il peut encore se mettre à l'écoute des opposants et affiner son projet après la mise à l'enquête. Rien de tel pour le Closalet. La page de garde de la brochure en quadrichromie en dit long : des blocs de béton massifs, voilà comment on envisage le quartier. Ce projet est dépassé. Il nous apporte tout sauf un quartier moderne et écologique. Une nouvelle réflexion s'impose. Cela prendra un peu de temps, il le concède. Mais les efforts d'Epalinges en vue d'augmenter le nombre de logements à disposition ont d'ores et déjà été énormes. De très nombreux appartements ont été créés au cours des dernières années. Et d'autres font, ou vont incessamment faire, l'objet de demandes de permis de construire. Partout, les spécialistes pronostiquent des excédents de logements pour les prochaines années. Il n'y a pas d'urgence à y ajouter ceux du Closalet, qui mérite beaucoup mieux. Il invite donc à refuser ce plan de quartier.

M. Angelo MARZOLI demande le vote à bulletin secret.



A main levée, plus de 20 personnes soutiennent cette demande, le vote à bulletin secret est accepté.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal. On ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi concernant ce plan de quartier. Tout d'abord il faut rappeler que la décision de l'augmentation du périmètre compact du PALM sur Epalinges n'est pas du tout liée à la seule parcelle qui englobe le Closalet aujourd'hui. Le projet du périmètre compact tel que défini par le Canton dans le cadre des pourparlers qui ont eu lieu en 2012 englobait tout le secteur sous la route du Village, y compris le Polny. La volonté de la Municipalité à l'époque de réduire ce périmètre compact a abouti sans aucune interférence d'un quelconque constructeur ou propriétaire pour obtenir quoi que ce soit par rapport à cette délimitation du périmètre compact.

Concernant la qualité de ce quartier, on ne peut pas nier le fait que tous les véhicules sont en souterrain ni que ce sera un quartier convivial. Les discussions autour des blocs de béton n'ont pas lieu d'être, nous sommes maintenant dans la discussion pour l'adoption d'un plan de quartier et non pas sur la demande d'un permis de construire.

Au sujet de l'intervention faite au sujet de l'article paru dans le Palinzard à propos des récusations, il rappelle que les communications retracent ce qui s'est dit dans le cadre du Conseil communal de façon résumée. Le 24 Heures a publié un courrier des lecteurs qui dit exactement ce que vient de rappeler M. Félix SCHMIDT, alors que ce n'est pas la vérité. Le Conseil communal a clairement statué sur la récusation des opposants liée à l'approbation des réponses formulées à leurs encontre. Ce qui n'était pas le cas de la discussion et du vote du plan de quartier. Les propos évoqués à ce sujet sont un peu excessifs. Il informe encore que la réponse de la Municipalité au courrier de M. Redondi paraîtra prochainement.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, donne les statistiques concernant le taux de vacance de l'immobilier. Nous sommes passés de 0.8% à 0.9% depuis l'année passée, le taux de pénurie est de 1.5%.

M. Nicolas HÄUSEL souhaite poser des questions sur différents points du règlement de ce plan de quartier.

Art. 9 : Les mesures prévues à l'art. 9 al.2 pt.3 visant à capter les eaux de sources et les évacuer dans le collecteur communal dans le périmètre de danger naturel ne compromettent-elles pas l'alimentation en eau du ruisseau qui doit être garantie selon le rapport OAT 47 ?

Art. 14 : Est-ce que les toitures des césures prévues aux périmètres 8 et 10 sont considérées au même titre que les toitures des bâtiments considérées par l'art. 18 de ce règlement et sont donc de ce fait inaccessible ?

Art. 15 : Comment l'emplacement de la maison de quartier (périmètre constructible 12) a-t-il été décidé ? Il pose cette question car il lui semble qu'une maison de quartier serait mieux disposée et plus à même de remplir son rôle de l'autre côté de la passerelle, soit dans le secteur des terrains de sport de la Croix-Blanche.

Art. 18 : L'intérêt pour la faune et la flore des toitures végétalisées peut-être très divers selon leur conception. Cet aspect n'est pas mentionné dans le règlement. Il fait la proposition d'amender cet article en rajoutant un 4^{ème} alinéa : « *La conception et l'entretien des toitures végétalisées offre des habitats biologiques de qualité et variés.* »



Art. 22 : Al. 1 point 4. L'inaccessibilité définie de la surface végétalisée lui semble inadapté à ce stade du projet. Est-ce que ce point a été discuté en commission ? Selon la réponse, il demandera à ce que cet article soit amendé en supprimant le terme inaccessible de l'alinéa 1 point 4 de cet article et le remplacer par « après ».

Il formule le vœu que la Municipalité encourage le propriétaire à réduire les surfaces de jardins privés au profit des espaces de transition aux abords des accès et des zones de rencontre. Ceci plus particulièrement entre le chemin de Montéclard et les périmètres constructibles 2, 3 et 4. Ceci serait plus en adéquation avec le fait que l'architecte souhaite donner une nature de rue à ce secteur.

Art. 31 : Il est convaincu que l'affectation en zone naturelle protégée doit être plus facilement utilisée. Mais est-ce que ce type d'affectation ne compromet ou ne complique pas exagérément un projet de cheminement pour la mobilité douce comme présenté dans le rapport de la commission d'urbanisme ? Tout en conservant la teneur de cet article, l'affectation en zone de verdure permettrait d'envisager peut-être plus simplement un éventuel projet de cheminement.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, propose que ces questions soient relayées auprès de la Municipalité et de la commission d'urbanisme qui répondront ultérieurement.

Le Président passe maintenant aux votes du sous-amendement de M. TERRIER ainsi qu'aux amendements de M. HÄUSEL.

Vote sur la proposition de M. Christian TERRIER de sous-amender l'art. 19 comme suit :
1 Les superstructures (cheminées, etc.) sont autorisées à l'exclusion des antennes et ascenseurs.

A main levée, le sous-amendement est accepté à une large majorité.

Vote sur les amendements de M. Nicolas HÄUSEL :

A l'art. 18, rajouter un 4^{ème} alinéa : « *La conception et l'entretien des toitures végétalisées offre des habitats biologiques de qualité et variés.* »

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité.

A l'art. 22, supprimer le terme « inaccessible » de l'alinéa 1 point 4 de cet article.

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité.

M. Félix SCHMIDT. La question soulevée concernant les césures lui semble pertinente, cela mériterait une réponse plus circonstanciée.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe maintenant au vote à bulletin secret sur la levée des oppositions. Les six conseillers récusés dans cette affaire ne peuvent voter.



Bulletins rentrés : 64

Avec 39 OUI, 21 NON et 4 abstentions, la levée des oppositions est acceptée.

Il passe maintenant au vote du préavis amendé :

- *Adoption des amendements proposés par la Commission chargée d'examiner les propositions portées devant le Conseil concernant le Plan de quartier et le règlement du plan de quartier ;*
- *Adoption du Plan de quartier « Le Cloalet » et son règlement amendés ;*
- *Approbation des points 5 et 6 des conclusions du préavis 7/2017*

Bulletins rentrés : 70

Avec 37 OUI, 30 NON et 3 abstentions, le préavis No 07/2017 est accepté.

7. MISE EN PLACE D'UNE METHODOLOGIE « QUARTIERS SOLIDAIRES » EN FAVEUR DES AINES DE LA COMMUNE D'EPALINGES – Préavis no° 12/2017

La parole est donnée à **M. Philippe KOCH**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport. Il précise qu'il lira les conclusions de la commission des finances après son rapport, ne disposant de celles-ci que maintenant.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, précise au 2^{ème} point des conclusions du préavis que le coût de cette opération sera intégré et réparti sur les budgets des années 2018 à 2021, et non pas 2017.

La COFIN avait émis un amendement à ce sujet. Au vu de cette précision, elle retire son amendement, une simple correction suffit.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Angelo MARZOLI précise que tous les rapports de la COFIN ont été envoyés en date du 12 septembre.

M. Félix SCHMIDT déclare d'emblée ses intérêts, ou plutôt ceux de sa femme qui travaille à Pro Senectute et les pousse donc à accepter ce projet. Son intérêt personnel est lié à son âge de 60 ans qui lui fait penser que le sujet pourrait éventuellement l'intéresser une fois dans plus si longtemps. Pour le PLR, il est évident que la commune doit s'engager pour le bien-être de nos aînés, en tout cas pour ceux qui en ont besoin. La commune soutient largement la petite enfance et l'enfance. On n'a probablement pas encore fait assez pour les aînés. Le PLR soutient donc cette action. Son intervention porte exclusivement sur le financement de cette opération. En effet, lors de la dernière séance, nous avons accepté la création de la Fondation Epalagements protégés. Cette fondation, dont les coûts d'investissement sont à 85% financés par donation et à 14% par la commune, va très prochainement commencer à encaisser des loyers et ainsi produire du bénéfice. Il est prévu à l'article 4.4 des statuts que « *Les revenus*



immobiliers (...) seront affectés à l'entretien des immeubles sis sur cette parcelle et à l'organisation d'animations destinées aux personnes âgées » Cette action « Quartiers solidaires » s'intègre donc parfaitement dans les buts que nous avons fixés à cette fondation.

Il formule donc le vœu suivant :

Il demande à la Municipalité d'examiner, d'entente avec le conseil de la fondation Epalagement, la possibilité que la méthodologie « Quartiers solidaires » soit financée par les revenus de la fondation Epalagements, dans un avenir à définir.

M. Enea REZZONICO est un peu surpris de ces conclusions qui lui semblent à son avis peu utile par rapport au travail fait en amont par Mme Mary PITTET.

Il émet le vœu que l'on puisse veiller à ce que le temps alloué à la personne qui sera engagée pour ce projet soit dédié essentiellement pour du travail de terrain et non pas pour remplir des rapports. Que l'on s'assure que ce soit limité au strict minimum.

La discussion n'est plus demandée.

A main levée, **le préavis No 12/2017 est accepté à une large majorité.**

8. ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT – Préavis n° 13/2017

La parole est donnée à **M. Michel ROCHAT**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Anton EPP a une question sur le contrat de maintenance. Il comprend que ce soit avantageux en cas de problème mais il faut rappeler que la commune dispose d'un atelier convenable ainsi que d'un mécanicien sur camion. Est-ce qu'il ne faudrait pas reconsidérer la question sur le bienfondé de ce contrat de maintenance de 4 ans ?

M. Pierre JOLIET, Municipal, répond qu'un contrat de maintenance sur 4 ans permet de rembourser tous les frais (services, pannes, pièces, etc.). Il s'avère que le service mécanique de la commune ne serait pas habilité et n'aurait pas les moyens de faire ce service-là. Voilà pourquoi le choix s'est porté sur un contrat de maintenance.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, **le préavis No 13/2017 accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.**

9. MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES DE VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE PARKING COMMUNAL DE LA CROIX-BLANCHE



ET LE PARKING DE LA COOP AUX CROISETTES – DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT – Préavis n° 14/2017

La parole est donnée à **M. Michel PERRET**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal. La Municipalité reconnaît la pertinence de l'utilisation possible des personnes à mobilité réduite sur ces bornes. Cette installation pourra être effectuée sur les places de la Croix-Blanche vu qu'elles sont propriétés de la commune. Par contre, les places du secteur la Source aux Croisettes sont des places louées, elles ne vont donc pas pouvoir bénéficier d'une modification de leur emprise au sol.

M. Enzo SANTACROCE, relève certains points défectueux quant à la mise en place de bornes de recharge publique de véhicules électriques. En premier lieu, il souhaite dire que le projet, à vocation écologique, est en soi positif et montre que le souci de la commune de réduire l'émission de gaz à effet de serre est tout à fait louable.

Toutefois, ce sont les modalités d'application qui paraissent discutables, et ce pour les raisons suivantes :

- la question du temps de recharge aux bornes ainsi que la détermination des ayants-droits ne sont, selon moi, pas clairement explicités dans le préavis. Par exemple, il n'est pas exclu que des riverains utilisent la borne du début de soirée jusqu'au lendemain matin. En ce cas, faudrait-il mettre sur pied un système d'amende rendu possible par une surveillance de la police de la route ?

- il souhaite également relever qu'il existe la possibilité que l'entreprise GreenMotion prenne en charge à 100 % le financement de l'installation des bornes sur la base d'une convention pour une concession de 10 ans. Au nom de quel argument est-il préférable que la commune reste propriétaire des installations ? Pour approfondir la question, il lui semblerait plus intéressant que la commune mette sur pied des mesures incitatives en proposant une aide financière provenant du Fonds énergétique en faveur des particuliers qui auraient le souhait d'investir eux-mêmes dans l'installation de bornes de recharge de véhicules électrique. Cela aurait comme avantage, à son sens, de responsabiliser les citoyens et de réduire les coûts que devront supporter les deniers publics. Aussi, c'est sur la base de ces éléments qu'il n'accueillera pas favorablement le préavis.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, répond par rapport au temps d'utilisation de la borne de recharge qu'il existe, dans le cadre du procédé proposé par GreenMotion, un système qui facture à partir du moment où vous avez dépassé le temps de recharge autorisé. C'est une méthode répressive qui oblige le propriétaire du véhicule à quitter l'espace au risque de s'acquitter d'une pénalité importante. Concernant le contracting, c'est un élément qui a été largement débattu dans le cadre de la préparation de ce préavis.

Les avantages perçus sont de plusieurs natures :

- le prix pour la recharge est fixé par le contracteur et non pas la commune.



- si, au bout d'une certaine durée, le contracteur constate que le rendement de ces bornes n'est pas suffisant, il peut démonter les installations.

Ensuite, en étant propriétaire, la commune a l'entière gestion de ces bornes, que ce soit en matière de temps de recharge et de durée de stationnement. Sur le fait d'utiliser le Fonds énergétique en faveur des particuliers, les types de borne qui sont chez les propriétaires ne sont pas utilisables par celui qui est de passage et qui a besoin de recharger son véhicule électrique. Cela concernerait plutôt les locataires.

La proportion des communes propriétaires de leurs bornes et celles qui ont un contracting est quasiment identique. La Municipalité a fait le choix d'être propriétaire, c'est à ce titre là que le Conseil est amené à appuyer sa proposition.

M. Félix SCHMIDT, déclare encore ses intérêts étant habitant d'Epalinges et au bénéfice d'un véhicule électrique qui pourrait se brancher sur ces prises. L'hybride est excellente solution pour ses trajets urbains. Il s'est arrangé pour avoir une solution de chargement à la maison et au bureau. Tous les habitants d'Epalinges qui auront fait le choix de s'équiper de cette manière-là feront la même chose. Ils ne vont pas aller recharger à la Coop. Ces bornes que nous allons financer seraient donc destinées aux habitants d'autres communes. Tous les constructeurs de voitures sont en train de passer à l'électrique, dans quelques mois ou années, la demande serait trop grande par rapport à l'offre. Ce n'est pas le rôle de notre commune de mettre à disposition des bornes électriques pour les autres communes devant nos magasins. En tant que bénéficiaire de ce système-là, il ne pense pas faire partie des personnes dont la mobilité doit être subventionnée par la commune. Il faut plutôt se donner les moyens de fournir des raccordements électriques dans le cadre des plans de quartier.

M. Cédric DELAMADELEINE. Si un privé retire son installation car elle ne répond pas à un besoin, ce n'est pas pour autant que la commune doit assumer des coûts si ces mêmes installations ne répondent toujours pas à un besoin. Si c'était un choix tout noir ou tout blanc que nous devons faire, on peut éventuellement prendre le risque que ces installations ne répondent pas à un besoin. Dans la mesure où GreenMotion est prêt à prendre ce risque à notre place, il propose que ce risque soit pris par GreenMotion et reprendre la question dans 10 ans pour savoir s'il faut reprendre ces différentes installations pour le compte de la commune.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. C'est un signe politique fort que de montrer que les communes soutiennent ce genre de proposition. Ce genre d'installation est rentabilisé en dix ans, c'est à peu près le temps qu'il faut pour qu'il y ait un changement entre les véhicules thermiques et électriques. Nous montrons par un signe fort ici que l'on se lance dans cette mouvance. C'est effectivement un investissement mais qui n'est pas à perte et rentabilisé en dix ans. Si GreenMotion finance ce projet, toutes les décisions stratégiques au niveau des prix et de l'utilisation seraient perdues par la commune.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, rappelle qu'il s'agit bien d'une démarche d'incitation. Le processus en cours d'augmentation du parc de véhicules électriques est une bonne réponse. Cela va inciter les futurs quartiers à procéder à ces installations électriques. Elles sont d'ailleurs prévues dans le projet du plan de quartier « Les Planches/Montblesson ». Si pour certains la commune n'a pas à financer une opération destinée à favoriser les véhicules électriques et donc à diminuer la pollution et les effets de serre, c'est un choix.



Cette politique s'inscrit dans la politique énergétique de la commune d'Epalinges, c'est à ce titre que la Municipalité souhaite qu'elle soit votée.

Mme Mercédès ASSAL ne pense pas que ce soit la politique énergétique qui soit remise en cause ce soir. Il en va de l'investissement qui en découle. GreenMotion est une entreprise Suisse, citée comme l'entreprise la plus efficace du moment. Nous sommes à l'air des premières générations de ces bornes, il serait souhaitable d'étudier la possibilité de laisser faire les personnes qui ont de l'expérience dans ce domaine afin d'éviter un échec comme cela a été le cas pour les écopoints par exemple. Nous aurons toujours le choix d'acheter la deuxième génération de bornes dans 10 ans et ainsi de profiter d'une certaine expérience.

Mme Marisa DÜRST soutient ce préavis car il s'inscrit totalement dans la politique d'Epalinges d'obtenir le label « Cité de l'énergie ». C'est une responsabilité collective qu'on a tous à faire par rapport aux transports et à la politique énergétique. Plus il y a de commune qui installeront des bornes électriques, mieux ce sera pour toute la Suisse.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, répond que c'est GreenMotion qui va installer ces bornes et non pas la commune. Lorsque l'on parle du contracting, cela concerne la fourniture de l'électricité et l'organisation de la facturation et de la gestion de la recharge. L'aspect lié aux bornes et bien lié à GreenMotion.

M. Enea REZZONICO soutient bien évidemment les efforts de la commune qui vont dans le sens de la réduction des émissions mais n'est pas convaincu par l'argument d'avoir un signal fort de montrer que la commune soutient ce genre de proposition. A quel moment les efforts de la commune seront visibles ? Quelle serait la différence de tarif appliqué entre la commune et GreenMotion ?

Mme Mercédès ASSAL demande qui va s'occuper de la gestion et de la facturation ?

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, répond qu'en cas de contracting, ces aspects seront gérés par GreenMotion qui va définir la politique de facturation et le type de courant qui sera utilisé pour ces bornes. Dans ce cas, la commune n'aura plus aucun pouvoir sur le type d'électricité fourni sur ces bornes. Le seul élément que la commune prend en charge est l'acquisition de la borne et la mise à disposition de l'espace.

M. Laurent BALSIGER déclare ses intérêts en tant que directeur de l'énergie du Canton. Nous avons besoin de tous pour cette transition énergétique, que ce soit pour produire des énergies renouvelables ou pour l'efficacité énergétique. Le défi est monumental, une voiture électrique consomme trois fois moins d'énergie qu'une voiture à base fossile donc on aura besoin également des grands centres commerciaux, de sociétés privées, mais aussi des communes qui doivent montrer l'exemple. Il incite tous ceux qui sont dans l'économie privée comme publique de continuer et de développer ces nouvelles places de parc et félicite les communes qui sont souvent pionnières devant les entreprises privées. Un encouragement aux entreprises privées de prendre le relais. Concernant le financement et la facturation, la Municipalité a très bien répondu sur ce point dans le préavis, 2^{ème} paragraphe de la page 10. Tout y est détaillé, y compris les prix facturés par GreenMotion. Il demande que l'on vote ces conclusions point par point pour que le préavis ne soit pas refusé en bloc et que la Municipalité ne puisse pas installer ces bornes. S'il n'y a pas le financement, la Municipalité



pourrait quand même se retourner vers une autre solution qui ferait que ces places de recharge électrique ne seraient pas menacées.

M. Félix SCHMIDT partage cette proposition. Il ne faut pas donner le message que l'on ne veut pas de bornes électriques, mais plutôt que ce ne soit pas la commune qui investisse dans ces bornes.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Mme Assal a fait un comparatif avec les écopoints et la gestion des déchets. Il précise que la commune a fait, dans ce cas, appel à un ingénieur spécialisé en énergie. Il rappelle aussi que la commune a donné, il y a quelques années, la gestion des déchets à une entreprise privée et a ensuite dû revenir en arrière. Le fait d'avoir nos propres bornes nous permettra d'être plus réactifs et précis par rapport à la gestion de ces installations.

Mme Mercédès ASSAL rappelle que derrière cette entreprise Suisse qui est GreenMotion, il y a des ingénieurs de l'EPFL. Elle est favorable à l'installation de ces bornes mais son intervention concerne le sujet de l'investissement. La commune a d'autres domaines dans lesquels elle peut investir, notamment dans celui de la petite enfance, l'école, autres installations. Pour les bornes électriques, cela peut attendre, au bénéfice d'avoir de meilleures installations dans le futur.

M. Philippe CORDONIER est opposé à ces bornes car ce ne doit pas être du ressort de la commune mais du privé de les installer d'autant plus qu'il n'y a pas de technologie aujourd'hui qui soient totalement mûre sur le long terme. Il y a des bornes électriques mais on pourrait aussi faire des bornes à gaz naturel ou à hydrogène. Ce n'est donc pas le moment d'investir tant que l'on ne sait pas quelle technologie sera utilisée à long terme pour remplacer les énergies fossiles.

M. Mazyar YOSEFI propose de voter pour le préavis. Nous sommes dans une nouvelle génération, le réchauffement climatique fait que nous devons quand même nous presser.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe maintenant au vote sur la proposition de M. Laurent BALSIGER de voter point par point les conclusions du préavis 14/2017.

A main levée, cette demande est acceptée à une large majorité.

Le Président passe au vote du 1^{er} point des conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 118'000.- TTC (cent dix-huit mille francs) afin de mettre en place des bornes de recharge électrique aux emplacements retenus

A main levée, avec 33 oui, 31 non et 5 abstentions le crédit d'investissement est accepté.

Il passe ensuite au vote du 2^{ème} point des conclusions du préavis, soit :



2. *d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;*

A main levée, avec 35 oui, 29 non et 5 abstentions ce point est accepté.

Vu qu'il n'y a pas d'opposition, le Président passe ensuite au vote des 4 derniers points du préavis, soit :

3. *d'autoriser la Municipalité à financer une partie du projet à hauteur de CHF 10'000.- (dix mille francs) via un prélèvement sur le fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable ;*
4. *d'autoriser la Municipalité à signer toutes conventions en rapport avec cet objet ;*
5. *d'autoriser la Municipalité à souscrire à un contrat de maintenance dès la fin de période de garantie dont le coût sera porté au budget de fonctionnement ;*
6. *d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.*

M. Cédric DELAMADELEINE n'est pas d'accord sur ce vote compact. La manière de voter sur ces quatre derniers points laisse sous-entendre que le PLR n'accepte pas le projet. Si on avait parlé du point 4, on aurait certainement eu un vote quasi unanime, qui aurait fait passer le message auprès de la population que tout le monde est d'accord, y compris le PLR, alors que les résultats du vote qui vont être délivrés laisseront sous-entendre que le PLR s'oppose à ces bornes électriques.

Le Président propose de faire voter le point 4 à part, c'est accepté.

A main levée, le point 4 est accepté à une large majorité.

Il passe maintenant au vote des point 3, 5 et 6.

A main levée, ces points sont acceptés à une large majorité.

Le préavis No 14/2017 est donc accepté.

10. **ASSAINISSEMENT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE-VENTILATION-SANITAIRE-ELECTRICITE DE LA SALLE DES SPECTACLES, DE L'AUBERGE COMMUNALE, DES APPARTEMENTS ET DU LOCAL DU SERVICE DU FEU – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE –**
Préavis n° 15/2017



La parole est donnée à **M. Michel PERRET**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport, incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Anton EPP ne met nullement en doute la nécessité de ces travaux. Nous avons un bureau technique et un ingénieur en énergie qui sont compétents, on sait ce qu'on veut comme les 150 mètres de panneaux photovoltaïques qu'il ne remet pas en question. Des appels d'offres et des devis devront être fait. Entre deux, il y a CHF 510'000.- pour un crédit d'étude alors que l'on sait déjà très bien ce que l'on veut faire. En cas de vote négatif, les travaux seront quand même effectués ?

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, rappelle que cela ne concerne pas que l'aspect énergétique, mais tout ce qui est chauffage, ventilation, électricité et sanitaire. C'est un travail conséquent qui est confié à un bureau et non pas qu'à un ingénieur. Tout cela nécessite une étude complète avant de faire une demande de crédit de construction qui comprendra la totalité des travaux de rénovation des façades de la toiture et des installations techniques.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 15/2017.

A main levée, **le préavis No 15/2017 est accepté à une très large majorité.**

11. ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER « LES PLANCHES – MONTBLESSON »
- Préavis n° 16/2017

Comme mentionné en début de séance, ce point est retiré de l'ordre du jour.

12. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE
CONSEILLER COMMUNAL PHILIPPE KOCH, AU NOM DU GROUPE UDC
« POUR GARDER DES ECOPOINTS PRATIQUES ET VEILLER A
CONTINUER LA RECUPERATION DU PAPIER ET DU PLASTIQUE » -
Préavis n° 18/2017

La parole est donnée à M. Alain MERMOUD, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire.

Le Président le remercie, ainsi que la commission ad hoc, pour son travail.

La discussion est ouverte.

M. Fabien LOI ZEDDA souhaite rajouter un éclaircissement quant au vote de la commission ad hoc qui était bien partagé. Les quatre commissaires qui se sont abstenus lors du vote, dont



lui-même, ont trouvé que le rapport était lacunaire. Ce rapport va très loin sans prendre d'engagements. Il a été demandé au Municipal présent en séance de transmettre le vœu de la commission de retenir la réponse de la Municipalité et d'y intégrer une baisse de la taxe poubelle, ce qui serait la matérialisation concrète d'un virage bien négocié dont il serait le premier à reconnaître.

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Après discussion, la Municipalité a décidé de ne pas retirer le préavis concernant ce postulat. Le problème du plastique est un problème global dans toute la Suisse. Nous ne réglerons pas seuls à Epalinges cette problématique de gestion des plastiques. La Municipalité travaille d'arrache-pied pour faire en sorte que la production de plastique soit la plus basse possible. Il reconnaît que la Municipalité a, au départ, été trop optimiste sur le traitement de ces plastiques. Mais il est important maintenant d'avoir une grande rigueur au niveau financier. Comme mentionné en début de séance, des bonnes décisions prises ont fait que ce compte 450 est équilibré. Une analyse a été faite par CSC Déchets, l'entier de la commune est couvert par les écopoints, les ramassages et la déchetterie. La Municipalité recommande d'accepter les conclusions de ce rapport.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe maintenant au vote du rapport de la Municipalité.

A main levée, le préavis No 18/2017 est accepté avec 35 OUI, 11 NON et 24 abstentions.

13. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE DEMANDANT DE « CARTOGRAPHIER LES ITINERAIRES AINSI QUE LES ACCES DES LIEUX PUBLICS ET PRIVES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LE BUT DE LES PUBLIER SUR LE SITE COMMUNAL OFFICIEL » – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote sur la prise en considération.

A main levée, la prise en considération est acceptée, le postulat sera transmis à la Municipalité.

14. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST DEMANDANT « A LA MUNICIPALITE DE TRANSMETTRE AU CONSEIL COMMUNAL UN RAPPORT SUR LA POSSIBILITE D'INSTAURER UNE LIAISON DE TRANSPORT POLNY-CROISSETTES, LES COÛTS D'UNE TELLE SOLUTION, LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS ET LES VARIANTES POSSIBLES (Y.C. UN PROLONGEMENT JUSQU'A PRES-LES-BOIS, RESP. AU PRE-D'YVERDON/PLANCHES) » – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote sur la prise en considération.



A main levée, la prise en considération est acceptée, le postulat sera transmis à la Municipalité.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Mirka AESCHBACHER dépose une interpellation sur les déchets « verts ». Lors de sa séance d'information publique du 15 janvier 2013, la commune d'Epalinges informait les habitants de l'introduction d'une taxe au sac, ainsi que d'un impôt supplémentaire par personne et par an. Lors de cette séance, il a été promis aux habitants de la commune que les déchets compostables, d'ici une année environ (dès 2014), pourraient contenir des déchets carnés, le cru, le cuit et tous les restes de cuisine. Or, à ce jour, seuls les déchets verts non cuits sont admis. Ceci 5 ans après. Des filiales existent, les restaurants de la commune peuvent en effet mettre tous leurs déchets de cuisine dans leurs containers à compost. Pourquoi pas les habitants ? Pour un ménage de deux personnes, avec deux sacs 35L par semaine plus l'impôt, cela revient à CHF 406.- par an en supplément des impôts communaux. Si les habitants pouvaient mettre tous les déchets de cuisine dans le compost, 1 sac de 35L pourrait alors être changé toutes les trois semaines, soit une économie pour un ménage de deux personnes de CHF 172.- par an environ.

Elle remercie la Municipalité de bien vouloir tenir les promesses faites à la population lors de sa séance d'information et de mettre à disposition des habitants, ceci dès le 1^{er} février 2018, des containers à compost pouvant accueillir tous les déchets de cuisine.

Mme Marisa DÜRST interpelle aussi la Municipalité concernant la sécurité des écoliers aux abords des écoles du Chaugand et du Village. Ce sujet vient de faire l'objet d'un article paru dans Le Régional du 6 septembre. Afin de lever tout soupçon, elle tient à préciser qu'elle n'a été contactée par aucun parent d'élève et que cette initiative est de son propre chef.

Travaillant à l'école du Chaugand, elle peut témoigner du nombre croissant de véhicules circulant sur le Chemin du Chaugand, de la vitesse pas toujours adaptée et du dépassement dangereux de voitures. Ce trafic routier et les risques qui en découlent sont bien souvent générés par les parents eux-mêmes qui déposent en voiture leur progéniture devant l'école. Concernant l'école du Village, force est de constater qu'aucun trottoir ne longe le Chemin du Polny devant les nouvelles constructions. Afin de réduire les risques et de permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler en toute sécurité, la commune ne pourrait-elle pas envisager la mise en place d'un gendarme couché sur le chemin du Chaugand par exemple ou éventuellement une limitation de vitesse à 20 ou 30 km/h ?

En outre, afin d'inciter les parents à renoncer à amener leurs enfants en voiture, serait-il envisageable d'organiser des rencontres regroupant des parents d'élèves, les représentants des autorités et d'autres membres de la société civile afin de trouver ensemble des solutions ?

Par cette interpellation, elle demande à la Municipalité d'examiner les différentes possibilités permettant d'améliorer la sécurité aux abords des écoles du Chaugand et du Village.

M. Laurent BALISGER répond aux interrogations de M. Nicolas HÄUSEL émises plus tôt sur les toitures des césures prévues aux périmètres 8 et 10 du plan de quartier le Cloalet. L'article 18 s'applique aussi aux toitures de ces périmètres 8 et 10 et dans les césures. Il profite aussi de dire que cette notion d'accessibilité évoquée à l'art. 22 a aussi été évoquée dans le cadre de la commission car les périmètres arborisés protégeaient des zones privatives



du quartier. Autrement, il invite à ce que toutes ces questions, qu'elles soient spécifiques ou techniques, soient transmises à l'avance afin de pouvoir y répondre.

M. Erich DÜRST, dépose un postulat en invitant la Municipalité à transmettre au Conseil communal un rapport sur les possibilités de créer un accès mobilité douce sécurisée entre le Closalet et les Croisettes, en veillant en particulier à éviter des tronçons à très forte déclivité. En effet, le chemin existant est très difficilement praticable à la montée, voire à la descente, pour tout usager non sportif et il peut être dangereux en hiver. Dans son rapport, la Municipalité indiquera les coûts d'une telle solution, les avantages et les inconvénients, contraintes et obstacles, et les variantes possibles.

Ce postulat sera pris en considération lors de la prochaine séance.

M. Nicolas HÄUSEL, dépose un postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place une charte des jardins. Ce processus totalement volontaire permet d'inciter, d'encourager et de conseiller les particuliers, propriétaires, gérances et institutions pour la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité dans les jardins. Il s'agit pour celui qui veut adhérer à une charte des jardins de prendre l'engagement moral d'entretenir et d'aménager son terrain pour favoriser la survie de la flore et de la petite faune sauvage. Bien que n'importe quel citoyen ou association de quartier peut y adhérer volontairement, une promotion de la charte des jardins au niveau communal est souhaitable de par sa capacité à communiquer à tous les citoyens par le biais du journal Palinzard, les tous-ménages, le guide des espaces verts de la commune par exemple et d'assurer l'organisation et le suivi à terme par le biais de ses différents services. Avec plus de la moitié de la surface de la commune d'Epalinges qui est bâtie, et qui plus est en cours de densification, les jardins des zones d'habitation n'accueillent à peine plus que 10% des milieux naturels ouverts de la commune. Alors un coup de pouce serait le bienvenu pour tous ces petits animaux qui intriguent tant les enfants et émerveillent (ou énervent parfois) encore les adultes.

Ce postulat sera pris en considération lors de la prochaine séance.

M. Olivier VOLPER. Lors de notre dernier Conseil du mois de juin dernier, le rapport de la COFIN, qu'il avait eu l'honneur de nous présenter en tant que président de cette commission, faisait état d'une irrégularité dans les comptes 2016. En effet, notre commune a reçu par erreur CHF 670'000.- au titre d'impôt sur le capital des personnes morales, suite à une erreur de l'administration vaudoise communiquée le 4 avril 2017. Les recettes présentées de CHF 817'186.- se montent en réalité à moins de CHF 150'000.-. Vue que cette information était intervenue après le passage de la fiduciaire et l'établissement de son rapport, Monsieur Mischler avait ainsi pu justifier la non correction dans les comptes 2016. Le rapport de gestion de la Municipalité, établi bien après le 4 avril, avait été muet sur cette irrégularité, ce qui l'a pour le moins surpris. Il doit avouer ne plus savoir quoi penser après avoir pris connaissance de l'article paru dans le Palinzard de septembre 2017, signé de notre Syndic, intitulé « Comptes communaux 2016 ». Il cite le début du 2^{ème} paragraphe : « L'équilibre financier de l'exercice 2016 est dû, en grande partie, à la très bonne tenue des impôts sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales, ainsi que des recettes fiscales conjoncturelles ». Il ne s'agit là plus d'une omission mais bien d'une fausse information. Tant l'information aux conseillers via le rapport de gestion que l'information aux citoyens via le Palinzard se doivent d'être rigoureux, complets et exacts. Il appelle de ses vœux qu'ils le seront à l'avenir.



M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la Municipalité donnera une réponse détaillée lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 21 novembre 2017 à 19 h 30 dans cette même salle.

La séance est levée à 22 h 20.

Epalinges, le 11 octobre 2017.

Le Président :

Ernest CORBAZ



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA